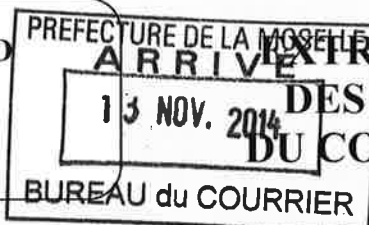


Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

République française

Séance du 30 octobre 2014 à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération
D2014-07-01

Nombre de conseillers

- En exercice 15
- Présents 15
- Absents exc. 0
- Absents 0
- Votants 15

Date de convocation
17 octobre 2014

Objet
Renouvellement des
baux de chasse 2015-
2024

Date d'affichage
31 octobre 2014

Etaient présents

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	M. MARION J.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme BOULANGE R.
Mme PIQUEMAL A	M. GIRARD G.	Mme DAUMAIL M.
M. MULLER J.-M.	M. FALLITO G.	Mme CAISSUTTI C.
Mme MARTIGNON S.	Mme PREVOT N.	M. MARTIN M.

Etaient excusés :

Renouvellement des baux de chasse 2015-2024

Monsieur le Maire rappelle que les baux de chasse actuels conclus en 2006 expireront le 1^{er} février 2015 et que la commune a donc été tenue de mettre en place une procédure de renouvellement des nouveaux baux qui prendront effet au 2 février 2015 pour une nouvelle période de neuf ans.

Monsieur le Maire présente la procédure qui a consisté à effectuer les opérations suivantes :

1. Consulter les propriétaires sur l'affectation du produit de la chasse avant le 15 septembre 2014.
2. Recevoir les demandes de réserves privées et enclaves avant le 25 septembre 2014.
3. Recevoir la demande de renouvellement de bail de gré à gré avant le 30 septembre 2014.
4. Consulter la Commission Communale Consultative de Chasse sur ces demandes.

Le Conseil municipal,
après délibération et à l'unanimité :

Article 1 : Constate et entérine le choix des propriétaires fonciers de la commune de Silly-sur-Nied de répartir le produit de la location de la chasse entre eux.

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED



Article 2 : Entérine les 3 demandes de réservation de chasse, suivant l'avis positif de la Commission Communale Consultative de Chasse réunie le 22 octobre 2014, aux noms de :

- Groupement Forestier « Les Séquoias » géré par M. Gérard Bonvin domicilié à Golbey
- M. Bruno Charpentier domicilié à Glatigny
- Groupement Forestier « du Mad » géré par M. Lambert Rutten domicilié à Bayonville sur Mad.

Article 3 : Valide le principe d'une location du bail communal de gré à gré.

Article 4 : Accepte la demande de location de gré à gré de Monsieur THIEL Jean Marie suivant l'avis positif de la Commission Communale Consultative de Chasse.

Article 5 : Accepte le montant du loyer annuel de la chasse 1.500 € (mille cinq cents euros).

Fait à Silly-sur-Nied, le 30 octobre 2014

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

